

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 19/2008

**concernant la distribution d'eau
potable et défense incendie
au lieu-dit "La Bergerie"**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission ad hoc:
mardi 7 octobre 2008 à 20h00

en salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 15 septembre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Le développement d'habitations au chemin de la Duchesne rend nécessaire l'équipement de la parcelle no 1840 au lieu-dit « La Bergerie » pour la défense incendie et la distribution d'eau potable.

Conformément au plan directeur de la distribution d'eau (PDDE), la Municipalité propose d'étendre le réseau communal sur une longueur de 220 mètres et de mettre en place une nouvelle borne-hydrante.

2. Projet

Le projet, illustré sur le plan de situation 346-18-B01, prévoit la mise en place des équipements suivants :

- ⇒ Pose de 55 mètres de conduite en PE 100 PN 10 Ø 160 ext. / 141.0 int. du point A jusqu'à l'entrée du chemin d'accès au futur lotissement (point B)
- ⇒ Sur le tronçon B-C, pose de 170 mètres de conduite en PE 100 PN 10 Ø 160 ext. / 141.0 int.
- ⇒ Au point C, mise en place d'une nouvelle borne-hydrante pour la défense incendie du lotissement
- ⇒ Au point D, remplacement de l'ancienne borne-hydrante N° 260 par un élément à raccord storz Ø 75 mm unique.

3. Devis estimatif des travaux

Le devis général des travaux se monte à CHF 104'500.- TTC. Le subside de l'ECA devrait être de CHF 18'000.- environ.

Le coût des travaux de génie civil, pris en charge par le propriétaire du lotissement, s'élève à CHF 37'500.- TTC.

Les travaux de génie civil, excepté l'enrobage des conduites au sable qui est mis à disposition par le propriétaire du lotissement, sont financés par la commune à hauteur de CHF 67'000.- TTC.

Le devis général des travaux, établi par le bureau Herter & Wiesmann SA sur la base des soumissions rentrées, se répartit selon les positions suivantes :

Travaux de génie civil (D) et enrobage A-B et B-C	CHF	7'500.00
Travaux d'appareillage (A-B, B-C et D)	CHF	40'060.00
Frais administratifs et techniques	CHF	9'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	5'720.00
Total HT	CHF	<u>62'280.00</u>
TVA 7.6 %	CHF	4'720.00
Total TTC	CHF	<u>67'000.00</u>

La part du subside de l'ECA relative aux travaux communaux devrait être de CHF 11'000.- environ.

4. Aspects financiers

Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Il est proposé d'amortir le montant total de CHF 67'000.- sur une durée de 10 ans au maximum.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 67'000.- pour ces travaux
- ⇒ Encaisser la subvention de l'ECA
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante
- ⇒ Amortir le montant total sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : 1 plan de situation du projet de distribution d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Bergerie »

Municipal-délégué : M. Alain Bovay

25.08.2008



4343-303

:1000

Exécution